

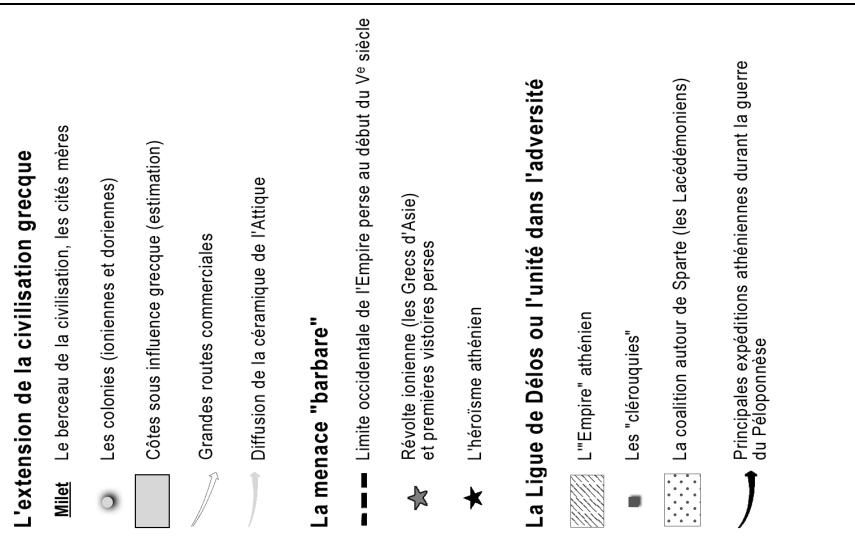
01

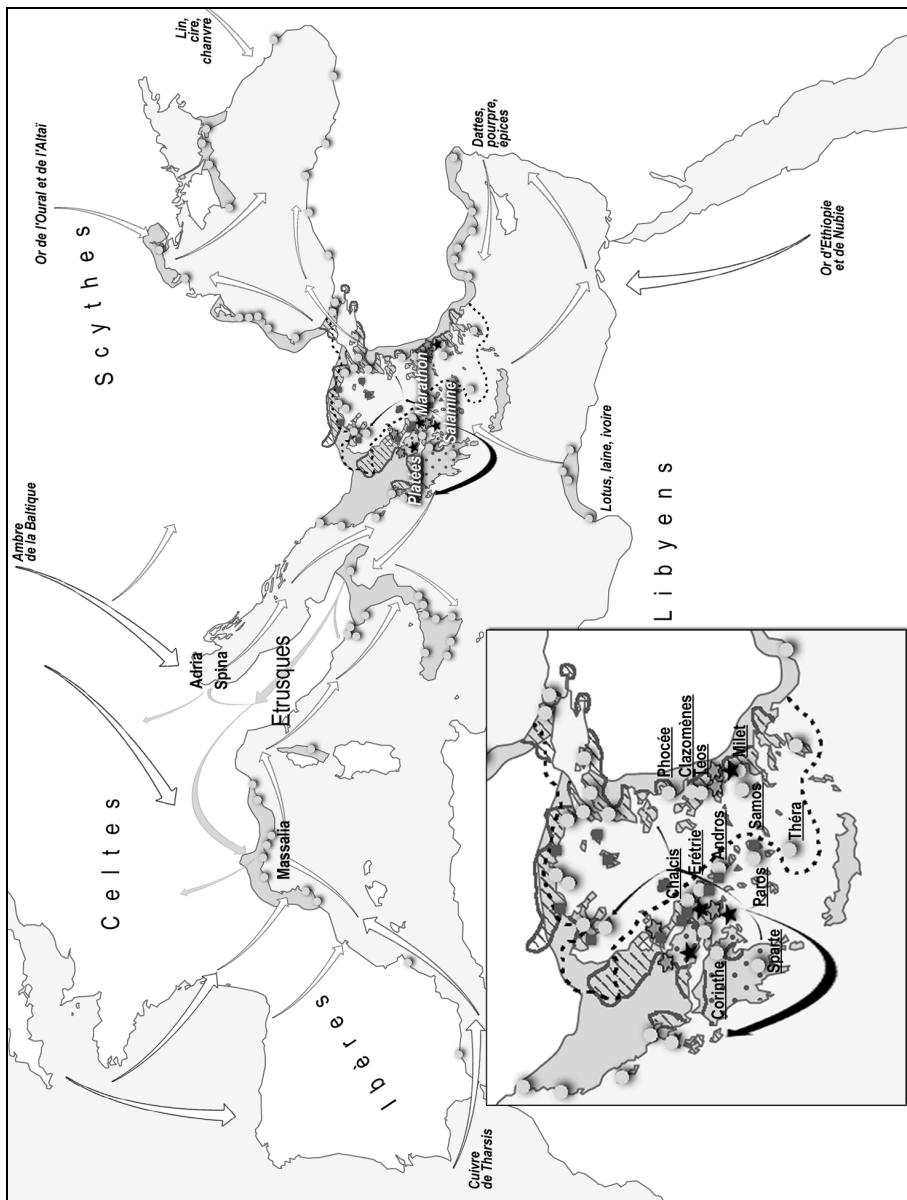
L'Europe et la civilisation grecque



Il y a le monde grec, uni
Les Lacédémoniens ont eu peur que nous ne traitions avec les Barbares, et leur crainte est fort naturelle, mais c'est, semble-t-il bassement mettre en doute la noblesse d'Athènes (...). Il existe de nombreuses raisons graves pour nous en empêcher (...) et la première et la plus grave, ce sont les images et les demeures de nos dieux (...); ensuite, il y a le monde grec, uni par la langue et par le sang, les sanctuaires et les sacrifices qui nous sont communs, nos mœurs qui sont les mêmes, et cela, des Athéniens ne sauraient le trahir. Sachez donc, si par hasard vous ne le saviez pas encore, qu'aussi longtemps qu'il y aura sur terre un Athénien, nous ne pactiserons pas avec Xerxès [roi perse].

Hérodote, *L'Enquête*, VIII, 143-144.





■ Un monde profondément divisé

Un monde de cités

D'un point de vue politique, la diversité reste la règle. La démocratie athénienne que l'on considère comme le principal héritage de la Grèce classique n'est qu'une exception dans le monde grec dans lequel les oligarchies sont le système politique dominant. Athènes est bel et bien une cité démocratique dans laquelle l'*isonomia* (fondamental dans un État de droit de l'égalité face à la loi) est un principe fondateur de même que la défense de la cité est un impératif.

La guerre du Péloponnèse confirme cette division L'hégémonie athénienne consécutive à ses victoires contre l'envahisseur perse (voir plus loin) suscite des résistances. Autour de Sparte se met en place une coalition de cités.

Cette confrontation, racontée magnifiquement par Thucydide, donne lieu à une « guerre civile » grecque aboutissant à la fin du V^e siècle à la défaite et à l'affaiblissement durable de la puissance athénienne. La recherche de coalitions afin de contrebalancer le pouvoir hédonique d'une puissance, un « classique » de la

géopolitique européenne, constitue un puissant héritage du monde grec.

Le statut des étrangers confirme le cloisonnement

Dès l'Antiquité, les sources font état de reconduction à la frontière notamment dans le cadre d'alliances militaires, notamment la Ligue de Délos autour d'Athènes. Ce n'est que rarement que les « immigrés » grecs peuvent se voir octroyer la citoyenneté, nous dirions aujourd'hui la nationalisation. Athènes, cité démocratique, fait à cet égard preuve d'un puissant pragmatisme. L'objectif ultime étant le renforcement de la cité, l'octroi de la citoyenneté dépend clairement de la capacité du prétendant citoyen à y participer, politiquement, culturellement ou financièrement. Ainsi, l'esclave affranchi Pasion, un riche banquier, est-il devenu citoyen athénien vers 390.

■ Cependant, il existe bien une civilisation grecque

Dieux et mythes

La citation mise en exergue de cette fiche révèle, dans l'urgence de la situation, l'unité profonde du monde grec. Celle-ci repose sur des traits culturels profonds qui permettent de conclure à l'existence d'une civilisation

commune. Au-delà des divinités poliaades (propres à telle ou telle cité), les dieux de l'Olympe issus du couple Kronos/Rhéa sont reconnus par tous les Grecs. La puissance de la mythologie, avec il est vrai des différences de recis d'une cité à l'autre mais sans changement fondamental de sens, complète cette unité de croyance.

La définition collective de « l'Autre »

C'est finalement dans l'adversité que les Grecs vont affirmer avec force leur unité. Au début du V^e siècle en effet, l'empire perse menace la Grèce. À l'issue de grandes batailles, celles de Marathon (490), Platees (480) et Salamine (479), Athènes se présente (voir citation) comme l'ultime rempart de la civilisation grecque. À cet égard, l'incendie d'Athènes en 480 lui confère un statut de martyr et un prestige immense sur lequel Athènes s'appuiera pour affirmer son hégémonie sur les cités égéennes (Ligue de Délos). Athènes renforce même sa présence dans la zone par la constitution de nouvelles colonies, des clérouquies. La cité démocratique est considérée comme le sauveur du monde grec ce qui signifie donc qu'il existe bien.

Le barbare, c'est pour les Grecs, celui qui ne parle pas le grec. Le mot « barbare » vient d'ailleurs de ce qu'ils entendaient lorsqu'eux-mêmes parlaient.

Des héritages puissants pour l'Europe d'aujourd'hui

Un héritage intellectuel et culturel

Le sophisme, l'art de convaincre à l'aide de la dialectique, a profondément marqué l'enseignement dans l'Europe médiévale (la scholastique), moderne et contemporaine. La rigueur du raisonnement qui doit reposer sur des idées mais aussi sur des exemples est un héritage puissant. Thucydide qui peut être considéré comme le premier véritable historien a parfaitement intégré cette rigueur. Outre l'histoire, le monde grec a « inventé » le théâtre, la tragédie (Euripide) comme la comédie hilarante (Aristophane). La mythologie a également joué un rôle majeur dans la définition d'une pensée européenne. La révolution psychanalytique au début du XX^e siècle, au cœur de l'Europe, a largement puisé dans la mythologie pour construire un cadre théorique (pensons au complexe d'Edipe...).

Un héritage politique

La démocratie athénienne, malgré ses limites, a largement influencé les systèmes politiques contemporains. Le statut du citoyen, la démocratie directe, le contrôle des dirigeants politiques... restent des thèmes débattus au cœur de nos démocraties européennes.

02

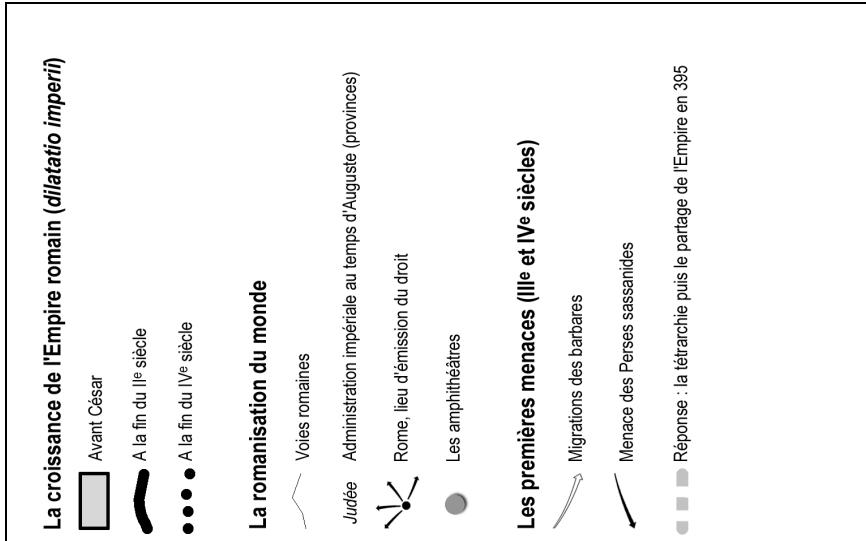
L'Europe de l'Empire romain

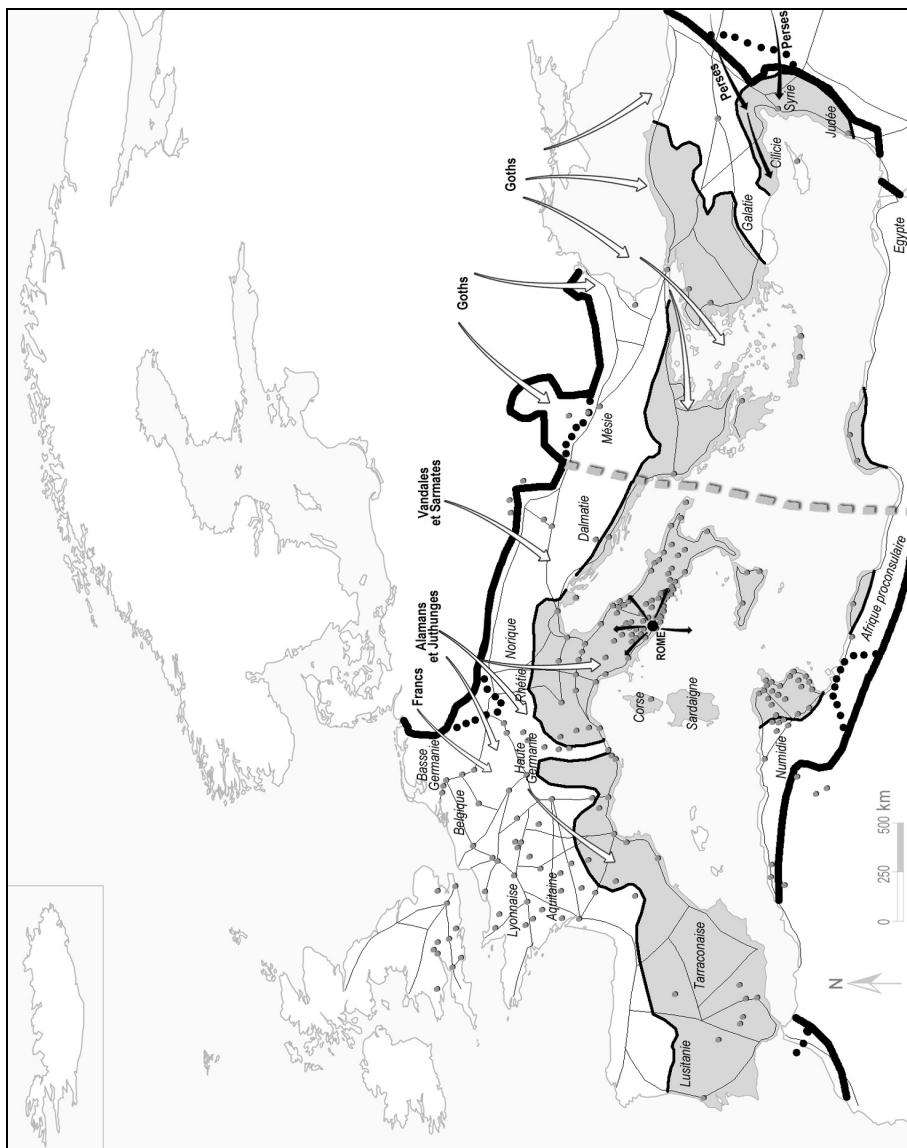


Trois légions pour pacifier, civiliser et lancer l'Europe de l'Empire romain

Restent quelques *tribus* qui (...) ont conservé un caractère plus farouche, plus brutal. Mais, je le répète, toutes les guerres se trouvent aujourd'hui terminées, les *Cantabres* eux-mêmes, qui de tous ces peuples étaient les plus attachés à leurs habitudes de brigandage, ont été réduits par César-Auguste, (...), et, au lieu de dévaster comme par le passé les terres des alliés du peuple romain, ils portent maintenant les armes pour les Romains mêmes (...). De plus, Tibère a, sur l'indication d'Auguste, son prédécesseur, envoyé dans ces contrées un corps de trois légions, dont la présence se trouve avoir beaucoup fait déjà, non seulement pour pacifier, mais encore pour civiliser une partie de ces peuples

Strabon [-57-25], *Géographie*, III, 3 [Le Tage et la Lusitanie]





■ Un empire universel

Les étapes de la conquête

La conquête se fait essentiellement par les armes. Très tôt, bien avant l'avènement de l'Empire, vers 130 avant notre ère, les limites de l'extension du monde romain sont fixées. Dans le temps qui reste avant notre ère, les Romains se fixent solidement et pour longtemps autour de la Méditerranée (en passant par la conquête de la Gaule sous César) dont ils conquièrent les pourtours. L'Égypte tombe, enfin, dans l'escarcelle romaine en 30 avant notre ère. Le principat d'Auguste permet enfin de stabiliser les Balkans et de fixer le *limes* (la frontière extérieure de l'Empire) sur le Rhin. L'Empire s'étend au maximum sur 7 millions de km².

C'est donc une Europe incomplète sur laquelle s'étend le pouvoir politique romain. L'Europe centrale et orientale lui échappent presque entièrement et l'Europe scandinave totalement.

Dans les discours, l'idéal d'un empire universel et non d'une « Europe »

Dans *L'inventaire du monde*, le grand historien Claude Nicolet rappelle que ce que Rome recherche c'est la domination de l'univers. Tite-Live y voit même son destin. À partir de Pompée (61), l'idéal universel devient un

« slogan politique ». La monnaie impériale fait apparaître un globe. Les *Res Gestae* d'Auguste exaltent cette domination romaine sur une grande partie du monde habité.

Cela dit, les Romains ont conscience, à mesure qu'ils conquièrent de nouveaux territoires, qu'il y a un pas entre la mainmise militaire et même politique et la possession qui exige l'assentiment des populations. Cicéron l'a compris très tôt enjoignant les gouvernants à se faire accepter des populations. C'est l'un des traits originaux de la romanisation.

■ La romanisation de l'empire

Une gouvernance vertueuse

Dans *La vie d'Agricola*, Tacite, son beau-fils, raconte comment il a cherché à conquérir les populations de Bretagne (dont il est gouverneur au I^{er} siècle) par ce que l'on appelle aujourd'hui une bonne gouvernance : « Pour les fautes légères, il appliquait *a propos* l'indulgence, pour les fautes graves, la sévérité. Pour les charges et les fonctions administratives, il préférait choisir des gens qui ne commettaient pas d'erreurs plutôt que d'avoir à condamner les fautes commises. Il adoucit les recouvrements d'impôts et des tributs par une répartition équitable ». Point d'angélisme cependant, les exemples abondent d'abus de pouvoir ou de corruption dans les provinces impériales.

L'unification romaine

La romanisation a profondément marqué la partie européenne de l'Empire romain tandis que l'Asie, le Proche-Orient, l'Egypte et l'Afrique du Nord sont « déromatisées » par les conquêtes arabes à partir du VII^e siècle. Ce qui compte peut-être le plus dans la romanisation, c'est la diffusion de l'idéal civique à travers l'Empire. Le cadre essentiel devient partout la cité se substituant là à la tribu, là à la famille. Ces cités sont organisées de la même façon dans l'ensemble de l'Empire et seront le relais du pouvoir central notamment pour l'unification du droit romain.

L'Europe, héritière de l'Empire romain ?

Le droit romain

Le droit romain est un droit civil qui s'applique par conséquent à l'ensemble des citoyens (l'édit de Caracalla en 212 donne la citoyenneté à l'ensemble des habitants de l'Empire). Si ce droit reste profondément inégalitaire, il contient cependant des éléments qui vont marquer le droit des nations modernes européennes. Les principes généraux d'équité et de raison guident les juristes romains. Le droit romain est moderne en ce sens qu'il se construit à partir d'innombrables cas mais qui doivent être « jugés » à l'aune

de ce que les Romains commencent à appeler « *un droit naturel* » qui correspondait à « ce que l'on souhaitait pour tous. Derrière l'écran du casuel et du transitoire, c'est le rationnel et le définitif que l'on visait » (C. Nicolet). N'est-ce pas là un trait fondamental de notre droit contemporain ?

Des marques profondes

Dans le paysage européen, l'héritage romain est indiscutabile. Les voies romaines sont autant d'axes de circulation majeurs qui structurent encore l'espace européen. Ce sont le plus souvent des voies de circulation naturelles, comme les fonds de vallée. La civilisation romaine est avant tout une civilisation urbaine. Nombreuses villes sont créées de toutes pièces par les Romains.

Enfin, l'Europe de l'Ouest a conservé des parlers latins à l'origine des langues romanes.

Bibliographie

Nicolet, Claude : « L'Europe des Romains », in Ahrweiler, Hélène et Aymard, Maurice (dir.), *Les Européens*, pp. 41-58.